

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 15/2026

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-cinq
Et le vingt-six février à 17h00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : Christian QUENOT, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Josette PARRENIN, Bernard MARTINA et Jean-Marc ETIENNEY

Étaient absents : Hakima KOCH, Damien LOCATELLI, Sylvie ROULLAIS et Sylvie BICHET

Était représenté : Alain LEMOINE
Alain LEMOINE procuration à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE
Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

Nombre de membres
en exercice : 11
présents : 6
votants : 7
ayant donné procuration : 1
absent excusé : 1
absents : 3
exclus : 0

Date de la convocation
30 janvier 2026

Date d'affichage
17 février 2026

<u>Objet de la délibération</u>
Reprise anticipée des résultats du compte administratif 2025 du CCAS au Budget Primitif 2026

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025 : soit un extrait du compte de gestion, soit le compte de gestion, soit une balance et un tableau des résultats au 31 décembre 2025.

Le CCAS de la commune ayant été dissout eu 1^{er} janvier 2026, il convient de réintégrer les résultats du budget au budget communal.

Les comptes de l'exercice 2025 du budget principal font apparaître les résultats suivants :

1) Constat des résultats 2025

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Recettes : 8 000.00 Dépenses : 8 581.77 € Résultat 2025 : - 581.77 € Résultat antérieur : 2 138.38 € Résultat de clôture 2025 : 1 556.61 €	Non concerné

2) Affectation des résultats

Section de fonctionnement

Résultat de clôture : 1 556.61 €

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de reprendre et d'affecter le solde du résultat de fonctionnement 2025 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif communal 2026.

LE CONSEIL, la présentation du Maire entendue et, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de :

- constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif communal 2026.
- affecter les résultats de l'exercice 2025, au Budget primitif communal 2026 comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de clôture 2025 :	1 556.61 €
002 (FCT) :	1 556.61 €
Résultat de fonctionnement reporté	

- donner pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance
Jean-Louis CARRERE



Le Maire,
Christian QUENOT

